



# LES PRI DANS UN MONDE QUI CHANGE (PRI IN A CHANGING WORLD)

ENQUÊTE DES SIGNATAIRES

Décembre 2022

# PRI MISSION AND PRINCIPLES

## PRI'S MISSION

We believe that an economically efficient, sustainable global financial system is a necessity for long-term value creation. Such a system will reward long-term, responsible investment and benefit the environment and society as a whole.

The PRI will work to achieve this sustainable global financial system by encouraging adoption of the Principles and collaboration on their implementation; by fostering good governance, integrity and accountability; and by addressing obstacles to a sustainable financial system that lie within market practices, structures and regulation.

## THE SIX PRINCIPLES

- 1 We will incorporate ESG issues into investment analysis and decision-making processes.**
- 2 We will be active owners and incorporate ESG issues into our ownership policies and practices.**
- 3 We will seek appropriate disclosure on ESG issues by the entities in which we invest.**
- 4 We will promote acceptance and implementation of the Principles within the investment industry.**
- 5 We will work together to enhance our effectiveness in implementing the Principles.**
- 6 We will each report on our activities and progress towards implementing the Principles.**



## PRI DISCLAIMER

The information contained on this document is meant for the purposes of information only and is not intended to be investment, legal, tax or other advice, nor is it intended to be relied upon in making an investment or other decision. All content is provided with the understanding that the authors and publishers are not providing advice on legal, economic, investment or other professional issues and services. PRI Association is not responsible for the content of websites and information resources that may be referenced. The access provided to these sites or the provision of such information resources does not constitute an endorsement by PRI Association of the information contained therein. PRI Association is not responsible for any errors or omissions, for any decision made or action taken based on information on this document or for any loss or damage arising from or caused by such decision or action. All information is provided "as-is" with no guarantee of completeness, accuracy or timeliness, or of the results obtained from the use of this information, and without warranty of any kind, expressed or implied.

### Content authored by PRI Association

For content authored by PRI Association, except where expressly stated otherwise, the opinions, recommendations, findings, interpretations and conclusions expressed are those of PRI Association alone, and do not necessarily represent the views of any contributors or any signatories to the Principles for Responsible Investment (individually or as a whole). It should not be inferred that any other organisation referenced endorses or agrees with any conclusions set out. The inclusion of company examples does not in any way constitute an endorsement of these organisations by PRI Association or the signatories to the Principles for Responsible Investment. While we have endeavoured to ensure that information has been obtained from reliable and up-to-date sources, the changing nature of statistics, laws, rules and regulations may result in delays, omissions or inaccuracies in information.

### Content authored by third parties

The accuracy of any content provided by an external contributor remains the responsibility of such external contributor. The views expressed in any content provided by external contributors are those of the external contributor(s) alone, and are neither endorsed by, nor necessarily correspond with, the views of PRI Association or any signatories to the Principles for Responsible Investment other than the external contributor(s) named as authors.

# LES ATTENTES EN TERMES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ONT CHANGÉ

Depuis leur création en 2006, les [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#) ont été généralement acceptés dans le monde de l'investissement responsable, soutenant et encourageant l'adoption généralisée de politiques et de pratiques d'investissement responsable que nous avons découvertes sur l'ensemble des marchés mondiaux. Plus de 5000 signataires des PRI, représentant 120\$ trillion AUM, à travers le monde se sont engagés à respecter [les six Principes](#).

Cette croissance s'est accompagnée de différentes interprétations de la signification du terme « investisseur responsable ». Cela a donné lieu à une certaine confusion quant à la définition précise de l'investissement responsable et ce que représente le statut de signataire et même à des accusations d'écoblanchiment ('greenwashing').

On s'attend à différentes intentions et à différentes approches de l'investissement responsable en fonction des priorités des investisseurs, des attentes des clients et des variations des exigences réglementaires. Chaque objectif et chaque approche jouent un rôle légitime dans l'écosystème de l'investissement responsable. La signature des Principes des PRI n'oblige pas un investisseur à apporter une contribution positive à un [monde prospère pour tous](#) et ne garantit pas qu'ils le feront.

Toutefois, les attentes et les conséquences de ces différentes approches imposent aujourd'hui un examen plus poussé.

En outre, les investisseurs sont de plus en plus supposés jouer un rôle majeur dans la production de résultats concrets, compte tenu des exigences croissantes des clients, bénéficiaires, régulateurs et autres parties prenantes. Cela est dû en partie à l'existence de contrats et d'infrastructures mondiaux dans des domaines clés, tels que les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris (2015)

et les Principes directeurs pour les entreprises et les droits humains des Nations Unies, lesquels se traduisent de plus en plus fréquemment par des objectifs nationaux.

Chose cruciale, les questions au sujet du rôle et de la pertinence de l'investissement responsable se sont multipliées tandis que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) n'ont cessé d'augmenter au lieu de diminuer. De nombreux risques ESG menacent les systèmes financiers, économiques et politiques. Au cours des huit dernières années, six limites planétaires de sécurité ont été franchies et les émissions de gaz à effet de serre ont atteint des niveaux record en 2022.<sup>1</sup>

Les investisseurs ont aujourd'hui un rôle majeur à jouer pour faire progresser l'investissement responsable et il est important que les PRI s'alignent avec les investisseurs dans cette mission.

Nous avons l'intention de comprendre l'opinion des signataires au sujet de ces attentes changeantes et de la manière dont elles pourraient faire évoluer le rôle des PRI pour soutenir nos signataires.

Cette enquête a pour but d'explorer les problèmes clés pour l'avenir de l'investissement responsable et des signataires, y compris la vision, la mission et l'objectif des PRI et la valeur que nous apportons aux signataires.

Nous sommes impatients de découvrir vos priorités.

## **AU COURS DE CETTE ENQUÊTE, NOUS EXAMINERONS SEPT SECTEURS:**

1. Que signifie aujourd'hui le terme « investissement responsable » ?
2. Les attentes au sujet de la progression des signataires
3. Le rôle des investisseurs responsables dans le système financier et leur influence sur les changements de politiques publiques ; et les obstacles à l'action des signataires sur les résultats en termes de durabilité
4. La réponse des PRI aux besoins des signataires, au niveau mondial et local, et les changements auxquels sont confrontés les signataires
5. L'approche et la gouvernance de la définition d'une stratégie des PRI
6. L'énoncé de la mission des PRI
7. L'engagement des signataires et leur satisfaction au sujet des PRI

Outre les questions de l'enquête, nous fournirons un contexte plus poussé autour des questions abordées et vous présenterons nos opinions au sujet des volets précédents de cette consultation.

# DÉROULEMENT ET DATES DE LA CONSULTATION

Considérant le rôle central des signataires au sein de l'organisation, nous invitons tous les signataires à participer à cette consultation, Les PRI dans un monde qui change.

Cette enquête est la deuxième partie de cette consultation :

## Partie 1 : Conversations avec les signataires (septembre - décembre 2022)

Nous avons organisé une série d'ateliers avec les signataires dans des marchés clés, ce qui nous a donné l'occasion de discuter des thèmes de la consultation avec les signataires. Nous avons dirigé 38 ateliers en personne dans 30 villes et un atelier en ligne, ce qui nous a permis de contacter plus de 650 signataires.

## Partie 2 : Enquête (novembre 2022 - janvier 2023)

Dans le cadre de cette enquête en ligne, nous nous efforçons de capturer les commentaires formels de tous les signataires. Un lien, unique à chaque organisation, sera adressé à toutes les adresses de contact PRI principales et secondaires de chaque signataire.

- Nous demandons **à chaque organisation d'envoyer une réponse à l'enquête.**
- Les signataires doivent envoyer leurs réponses avant 17h00 GMT, le **27 janvier 2023.**

Pour faciliter l'analyse, nous préférons que les réponses écrites soient rédigées en anglais si possible, mais les réponses en chinois, japonais, français, portugais et espagnol seront également évaluées et nous nous efforcerons d'évaluer les réponses rédigées dans d'autres langues.

Le Conseil des PRI examinera les commentaires formels sur la consultation, discutera des éventuelles propositions consécutives à l'analyse et conviendra des étapes suivantes. Les PRI vous communiqueront :

- une réponse formelle du Conseil des PRI ;
- un résumé des réponses à l'enquête ;
- l'intégralité de toutes les réponses à l'enquête (qui ne seront pas associées aux organisations signataires de manière individuelle et nominative)

Pour plus d'informations, reportez-vous à la page Web [PRI in a Changing World \(Les PRI dans un monde en évolution\)](#) et écoutez [le webinaire](#). Si vous avez d'autres questions, veuillez adresser un e-mail à [PRIConsultation@unpri.org](mailto:PRIConsultation@unpri.org).

## CONSULTATIONS FORMELLES DES PRI

Ceci est une [consultation formelle](#), que nous organisons pour discuter ou proposer des changements majeurs à l'organisation - des changements susceptibles d'influer sur les attentes, l'engagement ou les orientations des signataires.

Nous devons organiser des consultations formelles avant d'adopter un plan stratégique de trois ans ou d'apporter toute modification importante à la structure de gouvernance, aux Objectifs, à la Mission, aux Principes ou à la structure de cotisation. Les sujets des [consultations formelles passées](#) comprennent : nos plans stratégiques sur trois ans, les rapports et l'évaluation, la responsabilité des signataires et les exigences minimales, ainsi que notre programme de travail sur un système financier durable.

Pour chaque consultation formelle, les PRI doivent publier un document de consultation, prévoir une période de consultation d'environ quatre semaines et proposer aux signataires de multiples canaux pour envoyer leurs commentaires, y compris à l'occasion d'événements régionaux et de webinaires. Nous publierons toujours un résumé des commentaires reçus par écrit (qui ne seront pas associés aux organisations signataires de manière individuelle et nominative), les réponses complètes à la consultation et une réponse formelle du Conseil des PRI.

# 1.

## QUE SIGNIFIE AUJOURD'HUI LE TERME « INVESTISSEMENT RESPONSABLE » ?

La compréhension et les attentes en termes d'investissement responsable ont considérablement évolué depuis la création des PRI il y a 16 ans.

Les PRI sont une vaste organisation inclusive et on s'attend à différentes intentions et à différentes approches de l'investissement responsable en fonction des priorités des investisseurs, des attentes des clients et des variations des exigences réglementaires.

Les options de la première section supposent que chaque approche est également cohérente avec les objectifs financiers pertinents de l'investisseur responsable

### QUESTIONS

#### 1.1 Quel énoncé décrit le plus précisément l'investissement responsable dans votre organisation ?

(Sélectionnez une option.)

- a) L'investissement responsable concerne la gestion des risques d'ESG.  
Par exemple : Utilisation des informations et des données d'ESG pour évaluer le risque pour les avoirs du portefeuille à court, moyen et long terme et ajustement des expositions en conséquence.
- b) L'investissement responsable consiste à gérer les risques d'ESG et à identifier les résultats positifs et négatifs en termes de durabilité dans le monde réel.  
Par exemple : Les investisseurs qui révisent ou adaptent leur portefeuille en termes d'alignement sur les différents ODD ; ou le suivi et la divulgation des émissions de gaz à effet de serre conformément à la TCFD (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ; ou l'utilisation d'une taxonomie pour évaluer l'alignement d'un portefeuille sur les cibles et objectifs environnementaux.

- c) L'investissement responsable consiste à gérer les risques d'ESG, en identifiant les résultats positifs et négatifs en termes de durabilité et en prenant des mesures en faveur des résultats de durabilité dans le monde réel.  
Par exemple : Chercher à modifier les résultats liés à un ODD particulier ou à un autre objectif mondial en utilisant l'allocation de capitaux, la gouvernance et/ou l'engagement auprès des responsables politiques. Il peut s'agir de réduire les résultats négatifs ou d'améliorer les résultats positifs.

#### 1.2 Quel énoncé décrit le plus précisément ce que devrait être l'investissement responsable dans votre organisation à l'avenir ?

(Sélectionnez une option.)

- a) L'investissement responsable concerne la gestion des risques d'ESG.  
Par exemple : Utilisation des informations et des données ESG pour évaluer le risque pour les avoirs du portefeuille à court, moyen et long terme et ajustement des expositions en conséquence.
- b) L'investissement responsable consiste à gérer les risques ESG et à identifier les résultats positifs et négatifs en termes de durabilité dans le monde réel.  
Par exemple : Les investisseurs qui révisent ou adaptent leur portefeuille en termes d'alignement sur les différents ODD ; ou le suivi et la divulgation des émissions de gaz à effet de serre conformément à la TCFD (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ; ou l'utilisation d'une taxonomie pour évaluer l'alignement d'un portefeuille sur les cibles et objectifs environnementaux.

c) L'investissement responsable consiste à gérer les risques d'ESG, en identifiant les résultats positifs et négatifs en termes de durabilité et en prenant des mesures en faveur des résultats de durabilité dans le monde réel.

Par exemple : Chercher à modifier les résultats liés à un ODD particulier ou à un autre objectif mondial en utilisant l'allocation de capitaux, la gouvernance et/ou l'engagement auprès des responsables politiques. Il peut s'agir de réduire les résultats négatifs ou d'améliorer les résultats positifs.

**1.3 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de cette section.**

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

# PROGRESSION DES SIGNATAIRES DES PRI

Tous les signataires des PRI sont supposés améliorer leurs pratiques d'investissement responsable. Par le biais du reporting et de son évaluation, nous nous sommes efforcés d'apporter à tous les signataires des informations sur la manière d'améliorer leurs pratiques. Nous avons également mis en place des exigences minimales et défini des attentes concernant les pratiques avancées. Les exigences minimales des PRI sont les suivantes :

- politique d'investissement responsable, exposant : l'approche globale ou les directives concernant les facteurs d'ESG et couvrant plus de 50 % des AUM ;
- supervision des investissements responsables par la direction ;
- mise en oeuvre de l'investissement responsable par le personnel (interne ou externe).

Dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance Net Zero Asset Owner et Climate Action 100+, nous invitons les signataires à respecter cinq comportements de leadership : Déterminé ; Cohérent ; Transparent ; Engagé ; Responsable (pour comprendre les résultats et réduire les impacts négatifs). Ces comportements s'inscrivent dans les objectifs et les conditions de référence desdites initiatives.

Entre ces exigences minimales et les comportements éclairés, même si des conseils et des opportunités de formation sont à la disposition de tous les signataires, les attentes restent un peu floues. Les accusations d'écoblanchiment ('greenwashing') indiquent un possible manque de clarté et que différents objectifs et approches d'investissement responsable sont légitimes, en particulier lorsqu'ils peuvent être expliqués clairement et validés de façon transparente.

Jusqu'à présent, les commentaires de la consultation indiquent que les signataires s'attendent à faire évoluer leur pratique d'investissement au fil du temps. Il apparaît

également qu'ils souhaitent obtenir plus de soutien en ce sens et aimeraient pouvoir démontrer leur progression dans les termes les plus pertinents pour eux. En ce qui concerne les PRI, les compromis peuvent être difficiles lorsqu'il s'agit d'équilibrer nos ressources et notre aptitude à soutenir une base de signataires étendue, diverse et en pleine expansion, tout en évitant d'être trop prescriptifs quant aux approches possibles.

Nous proposons que les PRI, de même que les signataires, développent une infrastructure de progression des signataires qui permettrait à ces derniers de s'engager dans des domaines qui reflètent les objectifs et les actions pertinents pour leur organisation.

Si les PRI doivent poursuivre cette approche avec les signataires, nous proposons que :

- L'infrastructure de progression soit élaborée conjointement avec les signataires.
- Le choix d'éventuels domaines soit volontaire, sans conséquences imposées par les PRI en cas de refus.
- Les signataires puissent s'engager dans tous les domaines qui leur semblent pertinents et passer de l'un à l'autre le cas échéant.
- Les signataires ne soient pas évalués sur leurs engagements et activités supplémentaires, sauf s'ils choisissent de l'être.
- Le système reste simple, offrant suffisamment d'options pour décrire avec précision les pratiques d'investissement responsable, mais limité à un nombre qui éviterait que le marché ne devienne exagérément complexe.



## QUESTIONS

**2.1 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« En tant que signataire des PRI, nous nous attendons à faire progresser nos activités d'investissement responsable au fil du temps. »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

**2.2 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« Les signataires des PRI ont des intentions et des actions différentes en tant qu'investisseurs responsables et devraient avoir la possibilité de démontrer leur progression dans des termes plus pertinents pour eux que ceux qui existent actuellement. »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

**2.3 Quel moyen, parmi les suivants, choisiriez-vous pour démontrer votre progression ?**

(Plusieurs réponses possibles.)

- a) En décrivant votre (vos) objectif(s) d'investissement responsable  
Par exemple : en fonction des définitions de la section une
- b) Par votre approche des problématiques de durabilité  
Par exemple : changement climatique, gouvernance des droits humains
- c) Par la progression de vos activités d'investissement  
Par exemple : gouvernance, allocation de capitaux, divulgation, sélection/désignation/surveillance
- d) Par la progression par classes d'actifs  
Par exemple : obligations, actions cotées, marchés privés
- e) Autre (veuillez préciser)

## 2.4 Pour chacune des catégories que vous avez sélectionnées à la question précédente, dans quelle mesure devriez-vous être publiquement transparent à leur sujet ?

(Sélectionnez une option dans l'échelle pour chaque domaine sélectionné).

	Complètement transparent	Relativement transparent	Non transparent	Je ne sais pas
En décrivant votre (vos) objectif(s) d'investissement responsable Par exemple : en fonction des définitions de la section une	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Par votre approche des problématiques de durabilité Par exemple : changement climatique, gouvernance des droits humains	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Par la progression de vos activités d'investissement Par exemple : gouvernance, allocation de capitaux, divulgation, sélection/désignation/surveillance	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Par la progression par classes d'actifs Par exemple : obligations, actions cotées, marchés privés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (votre réponse à la question précédente)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## 2.5 Les PRI devraient-ils impliquer les signataires dans la définition d'un cadre de progression pour les signataires ?

(Répondre par oui ou par non.)

- a) Oui
- b) Non

## 2.6 Si les PRI adoptent cette idée, votre organisation souhaiterait-elle participer activement à un tel processus ?

(Répondre par oui ou par non.)

- a) Oui
- b) Non

## 2.7 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de la section deux.

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

# SYSTÈME FINANCIER, RÉGLEMENTATION ET RÉSULTATS

## SYSTÈME FINANCIER DURABLE

L'énoncé de mission des PRI identifie l'importance d'un système financier durable, qui favorise et récompense l'investissement responsable. Nous définissons un système financier durable comme un système qui crée, valorise et échange des actifs financiers de manière à façonner l'économie réelle au service des besoins à long terme de la société.

Nos signataires et nous-mêmes avons principalement cherché à mettre en place un système financier durable par des pratiques d'investissement changeantes, en influençant la structure du marché et en soutenant le développement de politiques et de réglementations. Les signataires ont augmenté leur engagement dans la politique gouvernementale liée aux questions ESG par du reporting, des réglementations financières et en assurant la transition de l'économie afin de répondre aux objectifs de durabilité. Le soutien des PRI aux signataires en termes d'engagement envers les politiques passe par des documents de prise de position et des soumissions aux gouvernements et aux régulateurs, la signature de lettres par les signataires et la participation à des groupes de travail techniques.

Les commentaires reçus à ce jour au sujet de la consultation indiquent que les PRI pourrait travailler davantage sur les politiques publiques et la réglementation à l'avenir. Il est de plus en plus largement reconnu que les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans le soutien aux décideurs politiques, aux normes et mécanismes qui affecteront les résultats de durabilité, et qu'ils auront finalement besoin d'un changement de politiques publiques de la part des gouvernements pour atteindre leurs objectifs en termes d'investissement responsable. Il est important d'identifier les liens entre le système financier et les systèmes économique, environnemental et social.

Les domaines dans lesquels les PRI et les signataires pourraient étendre leur engagement en termes de politique comprennent :

- soutien des engagements collaboratifs avec les gouvernements ;
- soutien des engagements collaboratifs avec les entreprises au sujet de leurs activités concernant les politiques publiques ;
- engagement auprès des organismes de normalisation, des institutions internationales et d'autres acteurs du système financier en vue d'aligner le système financier avec les résultats de durabilité.

Dans la réalisation de tout autre activité d'engagement en termes de politiques publiques, les PRI devraient s'assurer :

- que nous savons précisément quand les signataires s'expriment en leur nom et quand ce n'est pas le cas ;
- que les positions en termes de politiques publiques sont étayées par une analyse et des tests pertinents réalisés avec les signataires ;
- que tous les signataires ont des opportunités de participer à des activités d'engagement concernant les politiques publiques.

## QUESTIONS

### 3.1 Quels aspects du système financier les PRI et les signataires pourraient-ils influencer davantage pour créer un environnement adéquat favorable à l'investissement responsable ?

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

### 3.2 Les PRI devraient-ils apporter leur soutien aux signataires en jouant un rôle encore plus actif dans le domaine de l'engagement en termes de politiques publiques ?

(Sélectionnez une option.)

- a) Oui, les PRI devraient jouer un rôle plus actif dans l'engagement en termes de politiques publiques.
- b) Non, le niveau actuel d'engagement en termes de politiques publiques est approprié.
- c) Non, les PRI devraient jouer un rôle moins actif dans l'engagement en termes de politiques publiques.
- d) N/A. - Je ne connais pas le travail d'engagement des PRI en termes de politiques publiques.

### RÉSULTATS DE DURABILITÉ

Malgré des objectifs mondiaux plus clairs en termes de durabilité, le fossé ne cesse de se creuser entre ces objectifs exposés et les résultats concrets obtenus.

Ce fossé toujours plus large, ajouté à un marché en croissance rapide de la finance durable, attire une attention plus soutenue de la part des superviseurs du marché sur les pratiques financières et les plaintes, y compris les poursuites pour manquements graves.

Dans certaines juridictions, les investisseurs sont supposés jouer un rôle majeur dans la transition vers une économie durable et de nouvelles politiques, de nouvelles lois et de nouveaux outils ouvrent la voie vers une recherche élargie des objectifs d'impact en termes de durabilité de la part des investisseurs.

Plus largement, notre projet [Un cadre juridique pour l'impact](#) a révélé que des investisseurs issus de juridictions de plus en plus variées sont susceptibles d'avoir une obligation légale d'envisager de s'engager dans l'investissement en faveur de l'impact sur la durabilité lorsque cela peut les aider à

atteindre leurs objectifs financiers, et a également permis de constater que dans certaines circonstances, les investisseurs peuvent viser des objectifs de durabilité pour des raisons autres que les motivations financières et parallèlement à celles-ci.

### QUESTIONS

#### 3.3 Quels sont, selon vous, les obstacles majeurs à l'action des investisseurs sur les résultats de durabilité ?

(Sélectionnez toutes les réponses qui conviennent.)

- a) Données et informations
- b) Contexte réglementaire et légal
- c) Exigences ou mandat du client/bénéficiaire
- d) Normes et attentes claires
- e) Opportunités/pipeline d'investissement
- f) Pouvoir d'influence
- g) Capacités et culture
- h) Autre (veuillez préciser)

#### 3.4 Pourquoi avez-vous sélectionné ces options ?

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

#### 3.5 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de la section trois.

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

# 4.

## LA RÉPONSE DES PRI AUX BESOINS DES SIGNATAIRES

L'approche actuelle des PRI consiste à soutenir les signataires en leur offrant une approche globale généralisée qui inclut :

1. **Leadership éclairé** sur les problématiques ou les sujets émergents
2. **Conseils, outils et formation**
3. Attentes et responsabilités claires
4. Reconnaissance des actions et de la progression au fil du temps
5. Aptitude à suivre la progression et à identifier les domaines à améliorer
6. Opportunités d'influencer les normes et l'environnement propice aux investisseurs responsables
7. Opportunités de collaborer et de s'engager (y compris dans le cadre d'activités et d'initiatives menées par les PRI)
8. Opportunités de se réunir et de créer des réseaux

Les PRI ont connu une croissance rapide (qui s'établissait récemment à 25 % d'une année sur l'autre) et la base de signataires est de plus en plus diverse. Les signataires possèdent différents niveaux de mise en œuvre de l'investissement responsable, différents contextes réglementaires et opérationnels locaux et différentes approches d'investissement.

À ce jour toutefois, à l'exception de solutions spécifiques de politique locale, les PRI offrent un ensemble unique d'outils mondiaux à tous les signataires sur tous les marchés. De nombreux signataires apprécient la nature mondiale de l'offre des PRI comme un élément qui connecte toutes les bonnes pratiques de la planète, mais d'autres ont demandé un soutien correspondant à leur type spécifique d'investisseur, leur contexte régional et leur niveau d'expérience. Les PRI doivent équilibrer ces besoins et leur aptitude à proposer des services à la bonne échelle.

Les questions ci-dessous portent sur les éléments de valeur pour les signataires et sur ceux qui sont particuliers au niveau mondial et/ou local.

### QUESTIONS

#### 4.1 Quelle partie de l'offre des PRI est la plus importante pour vous ?

(Plusieurs réponses possibles.)

- a) Leadership éclairé sur les problématiques ou les sujets émergents
- b) Conseils, outils et formation
- c) Attentes et responsabilités claires
- d) Reconnaissance des actions et de la progression au fil du temps
- e) Aptitude à suivre la progression et à identifier les domaines à améliorer
- f) Opportunités d'influencer les normes et l'environnement propice aux investisseurs responsables
- g) Opportunités de collaborer et de s'engager (y compris dans le cadre d'activités et d'initiatives menées par les PRI)
- h) Opportunités de se réunir et de créer des réseaux
- i) Autre (veuillez préciser)

#### 4.2 Pour chacune des options précédentes, aimeriez-vous que les PRI proposent autant, plus ou moins d'assistance qu'aujourd'hui ?

(Sélectionnez une option dans la liste déroulante pour chaque élément : autant ; plus ; moins.)

- a) Leadership éclairé sur les problématiques ou les sujets émergents
- b) Conseils, outils et formation
- c) Attentes et responsabilités claires
- d) Reconnaissance des actions et de la progression au fil du temps
- e) Aptitude à suivre la progression et à identifier les domaines à améliorer

- f) Opportunités d'influencer les normes et l'environnement propice aux investisseurs responsables
- g) Opportunités de collaborer et de s'engager (y compris dans le cadre d'activités et d'initiatives menées par les PRI)
- h) Opportunités de se réunir et de créer des réseaux
- i) Autre (votre réponse à la question précédente)

#### **4.3 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« Les PRI devraient soutenir davantage le développement de communautés d'investissement responsable locales ou régionales (lorsque cela porte sur une collaboration avec des organisations qui travaillent dans le même sens, dans le but d'éviter le dédoublement des efforts). »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

#### **4.4 Quelle est l'importance de l'accent mis sur l'offre locale (en plus de notre offre mondiale existante) concernant chacun des éléments suivants pour votre organisation ?**

(Plusieurs réponses possibles.)

- a) Leadership éclairé sur les problématiques ou les sujets émergents
- b) Conseils, outils et formation
- c) Attentes et responsabilités claires
- d) Reconnaissance des actions et de la progression au fil du temps

- e) Aptitude à suivre la progression et à identifier les domaines à améliorer
- f) Opportunités d'influencer les normes et l'environnement propice aux investisseurs responsables
- g) Opportunités de collaborer et de s'engager (y compris dans le cadre d'activités et d'initiatives menées par les PRI)
- h) Opportunités de se réunir et de créer des réseaux
- i) Autre (veuillez préciser)

#### **4.5 Quel est le principal défi auquel vous êtes confronté en tant qu'investisseur responsable ?**

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

#### **4.6 Qu'est-ce qui pourrait vous aider au mieux à relever ce défi ?**

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

#### **4.7 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de la section quatre.**

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

# 5.

# L'APPROCHE ET LA GOUVERNANCE DE LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DES PRI

## APPROCHE DE LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE

Les PRI disposent actuellement d'un processus de définition de stratégie sur trois ans. Ce processus comprend la consultation formelle des signataires, invitant ces derniers à fournir leur opinion initiale, puis leurs commentaires ultérieurs sur la stratégie proposée. Cette consultation est un droit des signataires, [codifié dans les statuts](#) des PRI.

Le rythme du changement dans l'écosystème de l'investissement responsable évolue rapidement. Cette consultation examine par conséquent si, pour que les PRI restent pertinents et continuent à apporter de la valeur à nos signataires, nous devons nous écarter d'un cycle stratégique rigide de trois ans pour adopter une approche plus souple. En tant qu'organisation en pleine croissance disposant de plus de 5 000 signataires, on peut de plus en plus se demander si une consultation formelle sur la stratégie tous les trois ans représente la cadence ou le format adéquat pour définir les priorités de l'organisation.

Il incombe au Conseil des PRI élu de définir la stratégie et d'orienter, dans un certain cadre, les priorités de l'organisation convenues et comprises par les signataires.

Les commentaires recueillis dans le cadre de la consultation à ce jour indiquent que les signataires souhaiteraient :

- avoir plus régulièrement l'opportunité de suggérer des priorités pour le processus de définition de stratégies ;
- plus de transparence au sujet du rôle et des décisions du Conseil des PRI ;
- plus de responsabilisation du Conseil des PRI concernant la mise en œuvre de la stratégie.

## QUESTIONS

### 5.1 Quelles seraient, selon vous, les meilleurs moyens d'obtenir plus de participation des signataires à la stratégie et aux priorités des PRI ?

(Plusieurs réponses possibles.)

- a) Un Conseil des PRI plus accessible
- b) Des forums régionaux qui identifieraient les priorités chaque année et les communiqueraient au Conseil des PRI
- c) L'utilisation de comités de conseil des signataires pour identifier les priorités, qui seraient alors communiquées au Conseil des PRI
- d) Des regroupements de signataires mondiaux, par exemple par type d'investisseur ou classe d'actifs, afin d'identifier les priorités, qui seraient alors communiquées au Conseil des PRI
- e) Autre (veuillez préciser)

## GOVERNANCE DES PRI (POUR LES SIGNATAIRES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS UNIQUEMENT)

Outre l'identification de moyens pour renforcer la participation des signataires à la stratégie et aux priorités des PRI, nous examinons également la composition du Conseil des PRI.

Les PRI ont été fondés par des investisseurs institutionnels et la composition du Conseil des PRI est la suivante :

- un président indépendant (confirmé par un vote des signataires) ;
- dix administrateurs élus ;
  - sept administrateurs élus par les signataires de la catégorie investisseur institutionnel ;
  - deux administrateurs élus par des signataires de la catégorie société de gestion ;
  - un administrateur élu par les signataires de la catégorie prestataire de services ; et
- deux conseillers permanents des Nations Unies qui sont des représentants des partenaires de l'ONU fondateurs des PRI : le Pacte mondial des Nations Unies et l'Initiative financière du PNUE ('UNEP FI').

Depuis le dernier examen de gouvernance de 2014, la composition de la base des signataires a changé et les sociétés de gestion sont devenues plus nombreuses, proportionnellement à la base de signataires. Les PRI en tant qu'organisation sont également devenus plus volumineux et plus complexes et le Conseil des PRI s'appuie sur les commissions du conseil pour le soutenir dans ses travaux. Dans la mesure où le Conseil des PRI ne compte que trois personnes non institutionnel il peut être difficile de s'assurer que la diversité des signataires est pleinement représentée, en particulier lors des discussions des commissions.

Dans la première partie de la consultation, la plupart des sociétés de gestion et des prestataires de services déclarent qu'ils souhaiteraient une plus grande représentation de signataires non institutionnels au Conseil des PRI.

Toute décision relative à la mise en œuvre de cette approche nécessiterait l'accord d'une majorité des investisseurs institutionnels votants. **Cette question s'adresse donc uniquement aux investisseurs institutionnels.**

### QUESTIONS

#### 5.2 Avec quelle déclaration parmi les suivantes êtes-vous d'accord ?

(Sélectionnez une option.)

- a) Je suis d'accord avec l'équilibre actuel de la représentation de signataires investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et prestataires de services au Conseil des PRI.
- b) Je préférerais une représentation plus importante de signataires non institutionnels au Conseil des PRI, tout en conservant une majorité globale d'investisseurs institutionnels

#### 5.3 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de la section cinq.

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)



# LA VISION, L'OBJECTIF ET LA MISSION DES PRI

L'énoncé actuel de la mission des PRI comprend de nombreux éléments favorisant un investissement responsable aujourd'hui, mais pourrait ne pas guider les PRI ou les signataires de façon adéquate, souple ou réactive. L'énoncé de la mission guide le Conseil des PRI et les dirigeants dans la définition de la stratégie des PRI et dans la hiérarchisation du soutien aux signataires dans la mise en œuvre des six Principes des PRI.

## LA MISSION DES PRI

Nous pensons qu'un système financier mondial économiquement efficace et durable est une nécessité pour la création de valeur à long terme. Un tel système récompensera l'investissement responsable à long terme et bénéficiera à l'environnement et à la société dans son ensemble.

Les PRI s'efforceront de mettre en place ce système financier mondial durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration à leur mise en œuvre ; en favorisant une bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité ; et en s'attaquant aux obstacles à un système financier durable inhérents aux pratiques du marché, aux structures et à la réglementation.

Alors que l'énoncé de la mission a été conçu pour attirer une large adhésion lors d'une phase plus initiale de l'investissement responsable, une plus grande clarté est maintenant nécessaire pour assurer la pertinence continue des PRI dans un monde qui change.

Lors des phases initiales de cette consultation, la plupart des signataires ont déclaré qu'ils pensaient que l'énoncé de la mission des PRI devrait être mis à jour pour distiller et clarifier la vision, l'objectif et la mission des PRI.

La division de l'énoncé actuel de la mission en énoncés distincts au sujet de notre vision, de notre objectif et de notre mission pourrait apporter une orientation plus claire

à la communauté de l'investissement responsable et des paramètres plus clairs du soutien de l'organisation des PRI aux signataires. Outre un cycle de définition de stratégie plus régulier, par exemple sur une base annuelle roulante avec une perspective de trois ans, et une formalité moindre des processus d'engagement des signataires concernés, les signataires bénéficieraient d'une approche plus réactive aux changements des développements du marché.

Si une proportion significative des signataires accepte ou est globalement en accord avec la proposition, nous nous engagerions avec les signataires sur la vision, l'objectif et les énoncés de mission proposés, et toute modification majeure de la mission nécessiterait un vote d'approbation des signataires.

## QUESTIONS

### 6.1 Dans quelle mesure pensez-vous que l'énoncé de la mission des PRI pourrait être clarifié et divisé en énoncés distincts consacrés à la vision, à l'objectif et à la mission ?

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

### 6.2 Veuillez ajouter tout commentaire dont vous souhaitez nous faire part au sujet des questions de la section six.

(Question ouverte pour une réponse en texte libre)

# 7.

## L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET LEUR SATISFACTION AU SUJET DES PRI

Même si ce n'est pas l'objet de cette consultation particulière, les PRI aimeraient avoir l'occasion d'évaluer l'engagement global des signataires et leur degré de satisfaction concernant les PRI.

### QUESTIONS

**7.1 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« Être signataire de PRI apporte de la valeur à mon organisation. »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

**7.2 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« Je recommanderais les avantages d'être signataire des PRI à d'autres organisations similaires. »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

**7.3 Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec l'énoncé suivant :**

**« Mon organisation a l'intention de rester signataire de PRI. »**

(Sélectionnez une option.)

- a) Tout à fait d'accord
- b) D'accord
- c) Neutre
- d) Pas d'accord
- e) Pas du tout d'accord

## The Principles for Responsible Investment (PRI) Initiative

The PRI works with its international network of signatories to put the six Principles for Responsible Investment into practice. Its goals are to understand the investment implications of environmental, social and governance (ESG) issues and to support signatories in integrating these issues into investment and ownership decisions. The PRI acts in the long-term interests of its signatories, of the financial markets and economies in which they operate and ultimately of the environment and society as a whole.

The six Principles for Responsible Investment are a voluntary and aspirational set of investment principles that offer a menu of possible actions for incorporating ESG issues into investment practice. The Principles were developed by investors, for investors. In implementing them, signatories contribute to developing a more sustainable global financial system.

More information: [www.unpri.org](http://www.unpri.org)



The PRI is an investor initiative in partnership with  
**UNEP Finance Initiative** and the **UN Global Compact**.

## United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI)

UNEP FI is a unique partnership between the United Nations Environment Programme (UNEP) and the global financial sector. UNEP FI works closely with over 200 financial institutions that are signatories to the UNEP FI Statement on Sustainable Development, and a range of partner organisations, to develop and promote linkages between sustainability and financial performance. Through peer-to-peer networks, research and training, UNEP FI carries out its mission to identify, promote, and realise the adoption of best environmental and sustainability practice at all levels of financial institution operations.

More information: [www.unepfi.org](http://www.unepfi.org)



## UN Global Compact

The United Nations Global Compact is a call to companies everywhere to align their operations and strategies with ten universally accepted principles in the areas of human rights, labour, environment and anti-corruption, and to take action in support of UN goals and issues embodied in the Sustainable Development Goals. The UN Global Compact is a leadership platform for the development, implementation and disclosure of responsible corporate practices. Launched in 2000, it is the largest corporate sustainability initiative in the world, with more than 8,800 companies and 4,000 non-business signatories based in over 160 countries, and more than 80 Local Networks.

More information: [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

